



Congé parental pour CDI dans la fonction publique

Par **Decret69**, le **28/07/2015** à **10:56**

Bonjour,

Un salarié de la fonction publique en CDI relevant du décret n°69-697 du 18 juin 1969 est-il éligible au congé parental d'éducation ? Merci pour vos conseils.

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **28/07/2015** à **16:08**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...